



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Comptables

Question écrite n° 36293

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur les conditions d'examen des etudiants preparant le certificat preparatoire aux etudes comptables et financieres (CPECF) puis le diplome d'etudes comptables superieures (DECS). Dans le departement de l'Isere par exemple, cet enseignement est dispense par l'ecole superieure des affaires, sur le domaine universitaire de Grenoble. La requete de plusieurs etudiants porte, a sa connaissance, sur les conditions et delais d'examen qui sont les suivants, et ceci au plan national : 1985, examens au debut du mois de mars resultats a la fin du mois de juin ; 1986, examens en septembre, resultats a la fin du mois de decembre ; 1987, examens en septembre, resultats esperes en janvier 1988. Les etudiants manifestent leur mecontentement devant de tels delais d'attente (de quatre a cinq mois) alors que ces resultats determinent la recherche d'un emploi ou la continuation des etudes. Cette situation apparait particulierement penalisante Alors que l'enseignement debute chaque annee en octobre, les etudiants ne savent quelle attitude adopter : doivent-ils s'inscrire pour les memes epreuves, s'inscrire pour les cours du DECS ou rechercher une activite professionnelle. Cela peut aboutir a rallonger inutilement les mois et annees d'etudes et a gener l'entree sur le marche du travail. De fait, ces etudiants souhaiteraient connaitre les raisons de cette situation et sollicitent une reduction des delais de correction, au vu des consequences qu'ils en subissent.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36293

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 542